

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français

RAPPORT ANNUEL - NOVEMBRE 2024

Société de Gestion  
**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**Caceis Fund Administration**

Dépositaire  
**CACEIS BANK**

Commissaire aux Comptes  
**DELOITTE & ASSOCIÉS**

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Sommaire

Pages

<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>6</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>8</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>9</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>15</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>20</b>
Bilan Actif	21
Bilan Passif	22
Compte de résultat	23
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>25</b>
Informations générales	26
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	32
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	34
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	40
Inventaire des actifs et passifs	44
<b>Annexe(s)</b>	<b>70</b>
Caractéristiques de l'OPC	71

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Compte rendu d'activité

Novembre 2024

"Macro-économie États-Unis : L'économie américaine a montré une résilience remarquable, soutenue par une demande intérieure robuste et un marché de l'emploi tendu. La croissance du PIB a dépassé les attentes malgré un léger ralentissement en milieu d'année, et l'inflation a oscillé autour de 3% avec des baisses régulières depuis fin 2023. La Réserve fédérale a maintenu une posture prudente en retenant des baisses de taux jusqu'à la confirmation d'une désinflation durable, initiant finalement une première réduction en septembre 2024. Toutefois, des signes de ralentissement, notamment dans l'industrie, et une hausse du chômage fin août indiquent une possible récession à moyen terme. Zone Euro : L'économie de la zone euro est restée atone avec une faible croissance et des pressions inflationnistes qui se sont progressivement réduites, notamment dans les services. Les pays membres ont connu des performances économiques contrastées : l'Allemagne a fait face à une stagnation industrielle, tandis que la France et l'Espagne ont bénéficié de la consommation intérieure et d'événements comme les Jeux Olympiques. La BCE a ajusté ses taux à la baisse en juin 2024, avec une seconde réduction en septembre, à mesure que l'inflation se rapprochait de l'objectif de 2%. Émergents : Les marchés émergents ont connu une croissance modérée et inégale. La Chine a été particulièrement impactée par le ralentissement de son secteur immobilier et une faible demande intérieure. L'Inde a maintenu une croissance solide, bien que sous les niveaux de 2023. Les banques centrales des économies émergentes ont ajusté leurs politiques en fonction des mouvements de la Fed et de la BCE, privilégiant une approche prudente pour soutenir leurs devises et contrer l'inflation locale. Marchés Financiers Actions : Les marchés actions ont fluctué, affectés par les incertitudes sur les baisses de taux et les risques de récession. Les actions américaines, soutenues par la technologie, ont surperformé, bien que les valeurs technologiques aient subi des corrections en milieu d'année. En Europe, les secteurs cycliques ont surperformé, mais les valeurs de croissance ont souffert de la volatilité accrue. Les marchés émergents ont montré des résultats contrastés : l'Asie a souffert des tensions géopolitiques et des incertitudes en Chine, tandis que les autres marchés ont bénéficié de flux positifs, malgré la pression sur les devises et les révisions à la baisse des prévisions de croissance. Conclusion et impact sur la gestion du fonds Globalement, la période a été marquée par une désinflation graduelle et des politiques monétaires prudentes dans les économies développées, tandis que les marchés émergents ont navigué entre instabilité interne et ajustement face aux politiques des grandes banques centrales. Les marchés financiers ont évolué avec des mouvements diversifiés, où la recherche de rendement a souvent compensé les incertitudes économiques et politiques. Dans ce contexte nous avons maintenu une exposition moyenne aux marchés actions de l'ordre de 35% au cours des 12 derniers mois. Notre investissement structurel sur les actions françaises a été pénalisé par la prime de risque lié à un contexte politique sous tension."

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA, la performance est de 3,18%. Celle du benchmark est de 2,70% avec une Tracking Error de 3,73%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LYXOR ETF SHORT CAC40	21 359 508,70	11 293 297,32
AMUNDI ETF SHORT CAC 40 UCITS ETF	5 452 713,94	15 603 387,68
LYXOR ETF CAC MID 60	8 109 540,14	7 781 974,60
AMUNDI SERENITE PEA Part IC	7 631 044,94	5 139 475,70
Lyxor Index Fund - Lyxor Stoxx Europe 600 Telecommunications	6 405 184,06	2 707 771,45
LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	3 875 774,27	2 794 421,67
LYXOR CAC 40	3 354 926,63	3 227 514,61
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHC	3 807 923,30	2 706 685,91
Lyxor Index Fund - Lyxor Stoxx Europe 600 Food & Beverage UC	3 936 579,17	2 351 552,69
CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	3 595 478,46	2 609 938,68

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 02 avril 2024 Ajout Le dépositaire et la société de gestion appartiennent au même groupe; ainsi, et conformément à la réglementation applicable, ils ont mis en place une politique d'identification et de prévention des conflits d'intérêts. Si un conflit d'intérêt ne peut être évité, la société de gestion et le dépositaire prennent toutes les mesures nécessaires pour gérer, suivre et signaler ce conflit d'intérêt.

Le 02 avril 2024 Ajout La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous-délégués du dépositaire et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur son site internet : [www.caceis.com](http://www.caceis.com) ou gratuitement sur simple demande écrite. Des informations actualisées sont mises à disposition des porteurs sur demande.

Le 02 avril 2024 Ajout Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Le 02 avril 2024 Ajout Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Le 02 avril 2024 Modification A ces frais peuvent s'ajouter : des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ; des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Le 02 avril 2024 Ajout Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Le 02 avril 2024 Ajout Liste des frais de fonctionnement et autres services

Le 02 avril 2024 Ajout Frais et coûts d'enregistrement et de référencement

Le 02 avril 2024 Ajout Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)

Le 02 avril 2024 Ajout Frais et coûts des données

Le 02 avril 2024 Ajout Frais de commissariat aux comptes

Le 02 avril 2024 Ajout Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte

Le 02 avril 2024 Ajout Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable

Le 02 avril 2024 Ajout Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC

Le 02 avril 2024 Ajout Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)

Le 02 avril 2024 Ajout Frais et coûts opérationnels

Le 02 avril 2024 Ajout Frais et coûts liés à la connaissance client

Le 02 avril 2024 Ajout Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Le 02 avril 2024 Modification Date de mise à jour du prospectus : 2 avril 2024

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Informations spécifiques

#### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

#### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

#### Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

#### Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

#### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 19,11%.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 116,13%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 105,81%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de rachat du collatéral : 100%.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Informations réglementaires

#### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

#### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

#### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

#### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

#### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

##### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

##### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

#### 2. Fonctions commerciales

##### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

##### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaires ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

**Exclusions sectorielles :**

- armement nucléaire,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

### Règlements SFDR et Taxonomie

#### Article 6

Vu la focalisation des investissements dans lesquels ils investissent, les Gérants de fonds non classifiés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »), n'ont pas intégré la prise en considération d'activités économiques durables sur le plan environnemental au processus d'investissement du fonds.

Il convient par conséquent de noter que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout au long de l'exercice, le fonds a pris en compte l'indicateur 14 contenu dans les Principales Incidences Négatives\* (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 précité) via les normes minimales et la politique d'exclusion d'Amundi relatives aux armes controversées, excluant les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, conformément à la politique mondiale d'investissement responsable d'Amundi.

\*Appelé en anglais *Principal Adverse Impacts (PAI)*

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 novembre 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 novembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 14 avril 2025

Paris La Défense, le 14 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*

Stéphane COLLAS

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Comptes annuels

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 29/11/2024 en EUR	29/11/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>55 223 242,59</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	55 223 242,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>53 983 849,53</b>
OPCVM	53 983 849,53
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>245 060,78</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>109 452 152,90</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 473 185,99</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 407 801,78</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>3 880 987,77</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>113 333 140,67</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 29/11/2024 en EUR	29/11/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	109 146 292,93
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	3 481 363,94
<b>Capitaux propres I</b>	<b>112 627 656,87</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>112 627 656,87</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>245 060,77</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>245 060,77</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	170 467,01
Concours bancaires	289 956,02
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>460 423,03</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>113 333 140,67</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 29/11/2024 en EUR	29/11/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	1 825 465,17
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	135 321,01
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>1 960 786,18</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-14 797,53
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-14 797,53</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 945 988,65</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 382 106,15
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	-2,13
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-1 382 108,28</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>563 880,37</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>23 979,23</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>587 859,60</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	681 051,21
Frais de transactions externes et frais de cession	-104 278,43
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>576 772,78</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-42 190,16</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>534 582,62</b>

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 29/11/2024 en EUR	29/11/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 043 465,04
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-5 489,97
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>2 037 975,07</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>320 946,65</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>2 358 921,72</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>3 481 363,94</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Annexes aux comptes annuels

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### A. Informations générales

#### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

##### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est d'optimiser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la performance du fonds au moyen d'une gestion active et flexible sur les marchés d'actions, de taux et de devises dans le cadre d'un niveau de risque piloté.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/11/2020	30/11/2021	30/11/2022	30/11/2023	29/11/2024
Actif net en EUR	9 767 408,57	65 798 814,85	87 652 921,24	100 644 626,54	112 627 656,87
Nombre de titres	91 223,438	572 800,734	796 706,132	895 302,036	970 931,702
Valeur liquidative unitaire	107,07	114,87	110,01	112,41	115,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,75	-3,17	-4,31	-4,40	0,55
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,35	0,02	0,77	0,59	0,60

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois ..

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013424686 - Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA C : Taux de frais maximum de 1,70% TTC.

### **Swing pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA C	Capitalisation	Capitalisation

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	29/11/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>100 644 626,54</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	24 063 416,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-15 259 014,83
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	563 880,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	576 772,78
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 037 975,07
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>112 627 656,87</b>

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	206 368,154	24 063 416,94
Parts rachetées durant l'exercice	-130 738,488	-15 259 014,83
Solde net des souscriptions/rachats	75 629,666	8 804 402,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	970 931,702	

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA C FR0013424686	Capitalisation	Capitalisation	EUR	112 627 656,87	970 931,702	115,99

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	LUXEMBOURG +/-	SUISSE +/-	
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	55 223,25	52 753,94	1 926,56	291,47	251,27	
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-10 043,07	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>45 180,18</b>					

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	2 407,80				2 407,80
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-289,96				-289,96
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>2 117,84</b>

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	2 407,81						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-289,96						
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>2 117,85</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	JPY	USD			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	89,25	3,11			
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-63,37	-226,58			
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps	-2 239,43	-125,14			
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>-2 213,55</b>	<b>-348,61</b>			

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1834985845	AMUNDI STOXX EUROPE 600 CONSUMER STAPLES UCITS ETF ACC	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 553 599,41
LU1834988609	AMUNDI STOXX EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS UCITS ETF ACC	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 703 132,44
LU1834988864	Amundi STOXX Europe 600 Utilities UCITS ETF Acc	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 628 342,78
LU1834986900	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHC	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 494 287,93
FR0010591362	AMUNDI CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF ACC	Amundi Asset Management	Fonds / Mixte	France	EUR	26 919 542,25
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA Part IC	Amundi Asset Management	Fonds / Monétaire	France	EUR	5 737 412,35
LU1681038672	AMUNDI RUSSELL 2000 UCITS ET	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 477 615,69
LU1989765984	CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	CPR Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 469 916,68
<b>Total</b>						<b>53 983 849,53</b>

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	29/11/2024
<b>Créances</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	1 471 542,74
	Coupons et dividendes en espèces	1 643,25
<b>Total des créances</b>		<b>1 473 185,99</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	126 906,42
	Autres dettes	43 560,59
<b>Total des dettes</b>		<b>170 467,01</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>1 302 718,98</b>

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	29/11/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 382 106,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,27
Rétrocessions des frais de gestion	

#### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	29/11/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/11/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/11/2024
Actions			201 795,09
	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	201 795,09
Obligations			
TCN			
OPC			53 983 849,53
	FR0010591362	AMUNDI CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF ACC	26 919 542,25
	LU1681038672	AMUNDI RUSSELL 2000 UCITS ET	1 477 615,69
	FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA Part IC	5 737 412,35
	LU1834985845	AMUNDI STOXX EUROPE 600 CONSUMER STAPLES UCITS ETF ACC	4 553 599,41
	LU1834988609	AMUNDI STOXX EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS UCITS ETF ACC	4 703 132,44
	LU1834988864	Amundi STOXX Europe 600 Utilities UCITS ETF Acc	4 628 342,78
	LU1989765984	CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	1 469 916,68
	LU1834986900	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHC	4 494 287,93
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>54 185 644,62</b>

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/11/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>587 859,60</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>587 859,60</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>587 859,60</b>

#### Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/11/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>587 859,60</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>587 859,60</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>587 859,60</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	587 859,60
<b>Total</b>	<b>587 859,60</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/11/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>534 582,62</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>534 582,62</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>534 582,62</b>

### Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/11/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>534 582,62</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>534 582,62</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>534 582,62</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	534 582,62
<b>Total</b>	<b>534 582,62</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>55 223 242,59</b>	<b>49,03</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>55 223 242,59</b>	<b>49,03</b>
<b>Assurance</b>			<b>1 003 251,60</b>	<b>0,89</b>
AXA	EUR	30 420	1 003 251,60	0,89
<b>Automobiles</b>			<b>586 534,63</b>	<b>0,52</b>
RENAULT SA	EUR	3 458	140 152,74	0,12
STELLANTIS NV	EUR	35 608	446 381,89	0,40
<b>Banques commerciales</b>			<b>1 647 166,14</b>	<b>1,46</b>
BNP PARIBAS	EUR	19 788	1 120 792,32	0,99
CREDIT AGRICOLE	EUR	15 927	201 795,09	0,18
SOCIETE GENERALE SA	EUR	12 934	324 578,73	0,29
<b>Boissons</b>			<b>2 811 645,00</b>	<b>2,50</b>
PERNOD RICARD	EUR	26 550	2 811 645,00	2,50
<b>Composants automobiles</b>			<b>356 853,75</b>	<b>0,32</b>
MICHELIN (CGDE)	EUR	11 605	356 853,75	0,32
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>139 982,40</b>	<b>0,12</b>
CARREFOUR	EUR	9 721	139 982,40	0,12
<b>Divertissement</b>			<b>107 973,25</b>	<b>0,10</b>
VIVENDI	EUR	12 425	107 973,25	0,10
<b>Electricité</b>			<b>409 691,84</b>	<b>0,36</b>
LEGRAND SA	EUR	4 318	409 691,84	0,36
<b>Equipements électriques</b>			<b>5 588 081,50</b>	<b>4,96</b>
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	22 949	5 588 081,50	4,96
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>1 161 639,00</b>	<b>1,03</b>
ESSILORLUXOTTICA	EUR	5 055	1 161 639,00	1,03
<b>FPI de détail</b>			<b>140 693,84</b>	<b>0,12</b>
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 814	140 693,84	0,12
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>6 248 937,48</b>	<b>5,55</b>
ACCOR SA	EUR	78 726	3 438 751,68	3,05
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	35 753	2 810 185,80	2,50
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>3 077 589,36</b>	<b>2,73</b>
AIRBUS SE	EUR	10 031	1 480 174,36	1,31
SAFRAN SA	EUR	6 160	1 358 280,00	1,21
THALES	EUR	1 690	239 135,00	0,21

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Logiciels</b>			<b>1 349 652,86</b>	<b>1,20</b>
BOUYGUES	EUR	3 471	97 743,36	0,09
DASSAULT SYST.	EUR	10 878	355 166,70	0,32
VINCI SA	EUR	8 980	896 742,80	0,79
<b>Machines</b>			<b>22 759,01</b>	<b>0,02</b>
ALSTOM	EUR	1 069	22 759,01	0,02
<b>Media</b>			<b>376 600,90</b>	<b>0,33</b>
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	3 667	376 600,90	0,33
<b>Métaux et minerais</b>			<b>198 825,60</b>	<b>0,18</b>
ARCELORMITTAL	EUR	8 340	198 825,60	0,18
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>			<b>92 644,20</b>	<b>0,08</b>
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	1 980	92 644,20	0,08
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>4 938 010,07</b>	<b>4,38</b>
TOTALENERGIES SE	EUR	89 831	4 938 010,07	4,38
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>4 293 114,88</b>	<b>3,81</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	27 296	4 293 114,88	3,81
<b>Produits alimentaires</b>			<b>3 523 970,00</b>	<b>3,13</b>
DANONE	EUR	54 500	3 523 970,00	3,13
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>3 785 390,70</b>	<b>3,36</b>
L'OREAL	EUR	11 518	3 785 390,70	3,36
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>1 781 426,15</b>	<b>1,58</b>
EUROAPI SASU	EUR	1 242	5 102,14	0,00
SANOFI	EUR	19 289	1 776 324,01	1,58
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>650 140,20</b>	<b>0,58</b>
SAINT-GOBAIN	EUR	7 530	650 140,20	0,58
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>251 273,72</b>	<b>0,22</b>
STMICROELECTRONICS NV	EUR	10 349	251 273,72	0,22
<b>Services aux collectivités</b>			<b>744 247,06</b>	<b>0,66</b>
ENGIE SA-PF-2025	EUR	29 549	445 746,67	0,39
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	10 827	298 500,39	0,27
<b>Services aux professionnels</b>			<b>85 281,16</b>	<b>0,08</b>
SR TELEPERFORMANCE	EUR	958	85 281,16	0,08
<b>Services clientèle divers</b>			<b>123 290,70</b>	<b>0,11</b>
EDENRED	EUR	3 939	123 290,70	0,11
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>306 392,39</b>	<b>0,27</b>
ORANGE	EUR	30 381	306 392,39	0,27

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>2 825 795,70</b>	<b>2,51</b>
CAPGEMINI SE	EUR	18 603	2 825 795,70	2,51
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>6 594 387,50</b>	<b>5,87</b>
HERMES INTERNATIONAL	EUR	511	1 055 215,00	0,94
KERING	EUR	1 210	267 107,50	0,24
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	8 898	5 272 065,00	4,69
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>0,00</b>
<b>Métaux et minerais</b>				<b>0,00</b>
ARCELLOR MITTAL RTS	EUR	8 340		0,00
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>53 983 849,53</b>	<b>47,93</b>
<b>OPCVM</b>			<b>53 983 849,53</b>	<b>47,93</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>53 983 849,53</b>	<b>47,93</b>
AMUNDI CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF ACC	EUR	2 440 575	26 919 542,25	23,90
AMUNDI RUSSELL 2000 UCITS ET	EUR	4 313	1 477 615,69	1,31
AMUNDI SERENITE PEA Part IC	EUR	491,68	5 737 412,35	5,09
AMUNDI STOXX EUROPE 600 CONSUMER STAPLES UCITS ETF ACC	EUR	52 034	4 553 599,41	4,04
AMUNDI STOXX EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS UCITS ETF ACC	EUR	114 845	4 703 132,44	4,18
Amundi STOXX Europe 600 Utilities UCITS ETF Acc	EUR	66 340	4 628 342,78	4,11
CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	EUR	13 983,2256	1 469 916,68	1,31
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHC	EUR	30 287	4 494 287,93	3,99
<b>Total</b>			<b>109 207 092,12</b>	<b>96,96</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
CAC 40 FUT 1224	-202	217 381,50		-14 630 860,00
DJE 600 OIL G 1224	269		-43 230,00	4 587 795,00
<b>Sous-total 1.</b>		<b>217 381,50</b>	<b>-43 230,00</b>	<b>-10 043 065,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>		<b>217 381,50</b>	<b>-43 230,00</b>	<b>-10 043 065,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
E7 USDEUR 1224	-2		-1 650,97	-125 136,10
RY EURJPY 1224	-18	26 028,30		-2 239 426,98
<b>Sous-total 1.</b>		<b>26 028,30</b>	<b>-1 650,97</b>	<b>-2 364 563,08</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>		<b>26 028,30</b>	<b>-1 650,97</b>	<b>-2 364 563,08</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	109 207 092,12
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	174 151,50
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	24 377,33
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	3 882 638,75
Autres passifs (-)	-660 602,83
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>112 627 656,87</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA C	EUR	970 931,702	115,99

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

**COMPTES ANNUELS**

**30/11/2023**

## BILAN ACTIF AU 30/11/2023 EN EUR

	30/11/2023	30/11/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>97 800 573,45</b>	<b>85 137 366,95</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>54 126 147,31</b>	<b>48 988 739,93</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	54 126 147,31	48 988 739,93
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>43 481 510,38</b>	<b>36 053 255,07</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	43 481 510,38	36 053 255,07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>192 915,76</b>	<b>95 371,95</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	192 915,76	95 371,95
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>823 531,48</b>	<b>2 801 123,64</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	823 531,48	2 801 123,64
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 344 125,96</b>	<b>2 800 217,60</b>
Liquidités	2 344 125,96	2 800 217,60
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>100 968 230,89</b>	<b>90 738 708,19</b>

## BILAN PASSIF AU 30/11/2023 EN EUR

	30/11/2023	30/11/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	104 057 991,20	90 467 303,18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 945 528,55	-3 433 904,26
Résultat de l'exercice (a,b)	532 163,89	619 522,32
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>100 644 626,54</b>	<b>87 652 921,24</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>192 915,68</b>	<b>95 241,54</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	192 915,68	95 241,54
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	192 915,68	95 241,54
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>130 688,67</b>	<b>2 990 545,41</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	130 688,67	2 990 545,41
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>100 968 230,89</b>	<b>90 738 708,19</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/11/2023 EN EUR

	30/11/2023	30/11/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 1222	0,00	3 570 345,00
CAC 40 FUT 1223	4 169 550,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CBOT USUL 30A 0323	0,00	5 426 631,62
EURO BUND 1223	7 672 820,00	0,00
CBOT USUL 30A 0324	3 832 829,25	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/11/2023 EN EUR

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	80 059,72	3 836,11
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 578 182,25	1 469 185,87
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 658 241,97</b>	<b>1 473 021,98</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	20 477,52
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>20 477,52</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 658 241,97</b>	<b>1 452 544,46</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 156 374,40	945 792,34
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>501 867,57</b>	<b>506 752,12</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	30 296,32	112 770,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>532 163,89</b>	<b>619 522,32</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.

Les différences entre les cours de Bourse utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte « Différences d'estimation ».

Toutefois :

- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :
  - TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor),
  - TCN swapés : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)
  - les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)
  - TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur

liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPCVM sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.

Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pensions » pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.

Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est enregistrée en revenus de créances. Les intérêts courus sont inclus dans la valeur boursière des titres prêtés.

- Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.

#### Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

- Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

#### **Méthode de comptabilisation**

Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu encaissé.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

#### **Engagements hors bilan**

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

## Compte de régularisation des revenus

Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.

### Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont de 1,20% TTC maximum et calculés sur la base de l'actif net. Ils sont comptabilisés à chaque valeur liquidative.

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA Part C	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/11/2023 EN EUR

	30/11/2023	30/11/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>87 652 921,24</b>	<b>65 798 814,85</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	24 299 834,69	40 236 291,50
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 290 734,11	-14 969 849,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 277 348,71	777 920,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 675 784,03	-2 678 567,82
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 037 270,82	2 836 025,07
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 229 599,99	-4 065 580,93
Frais de transactions	-107 170,34	-197 383,12
Différences de change	-20 890,70	5 620,21
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 090 849,38	17 442,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 754 561,92	2 663 712,54
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 663 712,54	-2 646 269,97
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	108 713,30	-614 564,52
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	13 471,76	-95 241,54
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	95 241,54	-519 322,98
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	501 867,57	506 752,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>100 644 626,54</b>	<b>87 652 921,24</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	4 169 550,00	4,14
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 169 550,00	4,14
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Taux	11 505 649,25	11,43
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	11 505 649,25	11,43

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 344 125,96	2,33
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	11 505 649,25	11,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 344 125,96	2,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 505 649,25	11,43

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	267 363,21	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	210 207,68	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	3 832 829,25	3,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/11/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	822 107,21
	Coupons et dividendes en espèces	1 424,27
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>823 531,48</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	109 261,88
	Autres dettes	21 426,79
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>130 688,67</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>692 842,81</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	217 495,524	24 299 834,69
Parts rachetées durant l'exercice	-118 899,620	-13 290 734,11
Solde net des souscriptions/rachats	98 595,904	11 009 100,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	895 302,036	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/11/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 156 374,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/11/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/11/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/11/2023
Actions			266 058,88
	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	266 058,88
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			43 481 510,38
	FR0010655704	AMUNDI ETF MSCI FRANCE UCITS ETF	3 283 793,95
	FR0010717124	AMUNDI ETF SHORT CAC 40 UCITS ETF	26 076 238,73
	LU2040441045	AMUNDI FUNDS VOLATILITY EURO Z EUR	1 907 243,35
	FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	3 010 465,26
	LU1989765984	CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	0,01
	LU1834986900	LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE	2 959 906,74
	LU1834985845	Lyxor Index Fund - Lyxor Stoxx Europe 600 Food & Beverage UC	3 012 068,00
	LU1834988864	LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	3 231 794,34
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>43 747 569,26</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	532 163,89	619 522,32
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>532 163,89</b>	<b>619 522,32</b>

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	532 163,89	619 522,32
<b>Total</b>	<b>532 163,89</b>	<b>619 522,32</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 945 528,55	-3 433 904,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-3 945 528,55</b>	<b>-3 433 904,26</b>

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 945 528,55	-3 433 904,26
<b>Total</b>	<b>-3 945 528,55</b>	<b>-3 433 904,26</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/11/2020	30/11/2021	30/11/2022	30/11/2023
Actif net en EUR	9 767 408,57	65 798 814,85	87 652 921,24	100 644 626,54
Nombre de titres	91 223,438	572 800,734	796 706,132	895 302,036
Valeur liquidative unitaire	107,07	114,87	110,01	112,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,75	-3,17	-4,31	-4,40
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,35	0,02	0,77	0,59

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
ACCOR	EUR	82 689	2 630 337,09	2,61
AIR LIQUIDE	EUR	24 443	4 248 193,40	4,22
ALSTOM	EUR	5 348	60 806,76	0,06
AXA	EUR	30 420	869 859,90	0,86
BNP PARIBAS	EUR	18 010	1 040 437,70	1,03
BOUYGUES	EUR	3 471	121 172,61	0,12
CAPGEMINI SE	EUR	18 103	3 403 364,00	3,39
CARREFOUR	EUR	9 721	169 096,80	0,17
CREDIT AGRICOLE	EUR	22 131	266 058,88	0,26
DANONE	EUR	58 402	3 443 965,94	3,42
DASSAULT SYST.	EUR	10 878	467 373,27	0,46
EDENRED	EUR	3 939	196 950,00	0,20
ENGIE SA-PF-2025	EUR	29 549	470 360,98	0,46
ESSILORLUXOTTICA	EUR	5 055	885 231,60	0,88
EUROAPI SASU	EUR	1 242	6 458,40	0,01
HERMES INTERNATIONAL	EUR	511	973 046,20	0,97
KERING	EUR	1 210	476 377,00	0,47
L'OREAL	EUR	10 440	4 500 162,00	4,47
LEGRAND SA	EUR	4 318	381 797,56	0,38
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	7 529	5 290 628,30	5,26
MICHELIN (CGDE)	EUR	11 605	357 550,05	0,36
ORANGE	EUR	30 381	343 426,82	0,34
PERNOD RICARD	EUR	19 566	3 102 189,30	3,08
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	3 667	284 485,86	0,29
RENAULT SA	EUR	3 458	124 453,42	0,12
SAFRAN SA	EUR	5 504	886 254,08	0,88
SAINT-GOBAIN	EUR	7 530	450 369,30	0,44
SANOFI	EUR	18 436	1 575 540,56	1,57
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	25 805	4 351 239,10	4,32
SOCIETE GENERALE SA	EUR	12 934	298 452,05	0,30
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	27 227	2 679 136,80	2,66
SR TELEPERFORMANCE	EUR	958	123 150,90	0,12
THALES	EUR	1 690	231 445,50	0,23
TOTALENERGIES SE	EUR	81 874	5 097 475,24	5,06
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 814	105 901,32	0,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	10 827	313 008,57	0,31
VINCI SA	EUR	8 665	973 079,50	0,97
VIVENDI	EUR	12 425	107 923,55	0,11
WORLDLINE SA	EUR	3 895	55 445,33	0,06
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>51 362 205,64</b>	<b>51,03</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARCELLOR MITTAL RTS	EUR	8 340	0,00	0,00
ARCELORMITTAL	EUR	8 340	192 570,60	0,20
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	1 980	105 652,80	0,10

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>298 223,40</b>	<b>0,30</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AIRBUS SE	EUR	9 599	1 307 383,80	1,30
STELLANTIS NV	EUR	35 608	708 670,42	0,70
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>2 016 054,22</b>	<b>2,00</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	10 349	449 664,05	0,45
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>449 664,05</b>	<b>0,45</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>54 126 147,31</b>	<b>53,78</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>54 126 147,31</b>	<b>53,78</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI ETF MSCI FRANCE UCITS ETF	EUR	8 993	3 283 793,95	3,26
AMUNDI ETF SHORT CAC 40 UCITS ETF	EUR	2 412 233	26 076 238,73	25,91
AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	EUR	267,322	3 010 465,26	2,99
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>32 370 497,94</b>	<b>32,16</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI FUNDS VOLATILITY EURO Z EUR	EUR	1 672,419	1 907 243,35	1,90
CPR Invest - Global Gold Mines I EUR A	EUR	0,0001	0,01	0,00
LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE	EUR	22 393	2 959 906,74	2,94
Lyxor Index Fund - Lyxor Stoxx Europe 600 Food & Beverage UC	EUR	34 244	3 012 068,00	2,99
LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	EUR	50 110	3 231 794,34	3,21
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>11 111 012,44</b>	<b>11,04</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>43 481 510,38</b>	<b>43,20</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>43 481 510,38</b>	<b>43,20</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
CAC 40 FUT 1223	EUR	-57	-120 612,00	-0,12
CBOT USUL 30A 0324	USD	34	72 303,76	0,08
EURO BUND 1223	EUR	58	61 780,00	0,06
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>13 471,76</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>13 471,76</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>13 471,76</b>	<b>0,02</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-78 890,54	-72 303,68	-0,07
APPEL MARGE CACEIS	EUR	58 832	58 832,00	0,05
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-13 471,68</b>	<b>-0,02</b>
<b>Créances</b>			<b>823 531,48</b>	<b>0,82</b>
<b>Dettes</b>			<b>-130 688,67</b>	<b>-0,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 344 125,96</b>	<b>2,33</b>
<b>Actif net</b>			<b>100 644 626,54</b>	<b>100,00</b>
<b>Parts AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA Part C</b>	<b>EUR</b>	<b>895 302,036</b>	<b>112,41</b>	

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Annexe(s)

## Produit

# AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013424686 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type:** Parts de AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Non applicable

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés internationaux actions, obligataires, monétaires et devises.

L'objectif de gestion est d'optimiser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la performance du fonds au moyen d'une gestion active et flexible sur les marchés d'actions, de taux et de devises dans le cadre d'un niveau de risque piloté. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence.

Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 50% CAC 40 (calculé dividendes réinvestis) et 50% €STR capitalisé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des classes d'actifs, met en place une gestion flexible afin d'optimiser à tout moment le couple rendement /risque.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions, de taux et de devises oscillera pour chacun de ces marchés à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 0 et 100% de son actif net.

Les actions sont émises par des sociétés de toutes capitalisations, sans contrainte géographique et sans restriction de secteurs.

Les obligations pourront être émises dans toutes devises par des entités publiques ou privées de toutes zones géographiques dont les marchés émergents et sans contraintes de notation. Dans le cadre de la sélection des OPC, la société de gestion s'assure que le gérant des OPC sélectionnés ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences pour recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à D sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à C selon Moody's ou jugées équivalentes par le gérant.

La sensibilité de la partie obligataire sera comprise entre -1 et +7.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 50% de l'actif net.

Le fonds ne pourra pas conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€4 930	€4 730
	Rendement annuel moyen	-50,7%	-13,9%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 030	€9 480
	Rendement annuel moyen	-9,7%	-1,1%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 890	€11 070
	Rendement annuel moyen	-1,1%	2,1%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€11 620	€12 610
	Rendement annuel moyen	16,2%	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2018 et 28/02/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€470	€1 304
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	4,8%	2,4%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,48% avant déduction des coûts et de 2,05% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,52% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	147,91 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,95 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ALLOCATION MANDAT PEA pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

---

**Amundi**  
Investment Solutions

**La confiance, ça se mérite**